



## Une figure de la lutte antitabac jugée pour détournements de fonds

Rubrique : actualités - Date : vendredi 20 mai 2005

---

« Une figure de la lutte antitabac jugée pour détournements de fonds » titre LE PARISIEN qui indique que Philippe Boucher, ancien directeur du Comité national de lutte contre le tabagisme (CNCT), est jugé aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour abus de confiance, étant soupçonné d'avoir détourné à son profit personnel plus de 200 000 euros versés à l'association par l'Etat entre 1991 et 1996. Rappelant que l'affaire avait démarré en 1997 avec un rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales), qui avait révélé une série de « dysfonctionnements graves » au sein de l'association, subventionnée notamment par la CNAM et la direction générale de la santé, le journal affirme que selon l'enquête administrative puis l'information judiciaire, « le directeur s'estimant insuffisamment payé (&) s'était octroyé sans en référer au conseil d'administration - une augmentation de salaire de 10 000 euros par an ». Le quotidien qui assure que par ailleurs l'ancien directeur « avait facturé au CNCT des prestations en partie fictives à des associations dont il était le président » notamment l'Observatoire permanent des publicités et l'association Tabac environnement, ajoute que la structure Associations Services dirigée par Eddy Laurent Amsalem, « ami de M. Boucher », également jugé aujourd'hui, « a reçu plus de 150 000 euros pour des prestations (&.) qui étaient en grande partie déjà réalisées par les salariés du CNCT ». D'après le journal, « ce dossier avait suscité l'embarras des pouvoirs publics » qui ont finalement renouvelé leur confiance à cette organisation fondée en 1868, alors que Philippe Boucher « militant historique de la lutte contre l'industrie du tabac » s'est pour sa part « exilé aux Etats-Unis où il a poursuivi son combat ». Notant que le CNCT s'est constitué partie civile dans ce dossier, le Parisien précise que pour leur part les avocats de la CNAM et du Trésor « se défendent de vouloir faire le procès du CNCT mais pointent la dérive du directeur général qui a porté un préjudice sérieux à l'image de l'association reconnue d'utilité publique ».